Marseille, le 6 juin 2012 - La **Commission** des **pharmaciens** de **CHU** est une émanation de la conférence des **présidents** de **CME** de **CHU**. Elle lui permet de disposer des avis des pharmaciens hospitaliers, dans les domaines relevant de leurs compétences, notamment sur des sujets impactant l'organisation et la **qualité** des **soins** et sur la **recherche** **clinique** dans les CHU. Le professeur **Samuel** **Limat** (CHU Besançon) a été **élu** comme **président** pour un mandat de 4 ans, et **Laurence** **Béretz** (CHU Strasbourg), **vice-présidente**. Le Bureau sera finalisé dans les semaines à venir.

Les responsables des groupes de travail de la Commission des pharmaciens sont :

§ Philippe Arnaud : veille universitaire ;

§ Gilles Aulagner : politique des produits de santé, essais cliniques et politique d'innovation ;

§ Laurence Béretz : sécurisation du circuit des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) ;

§ Philippe Cestac : territorialité :

§ Marie-Anne Clerc : valorisation des activités ;

§ Marc Lambert, Secrétaire général : veille réglementaire.

La conférence des présidents de commission médicale d'établissement des centres hospitaliers universitaires est constituée des présidents de CME des 30 CHU français. La Conférence s'est fixé pour mission la valorisation des missions spécifiques des CHU, l'accompagnement des praticiens des CHU dans la mise en œuvre des réformes hospitalières, la promotion de la recherche clinique et de la cancérologie publique, l'animation du débat de société sur la santé et notamment sur la place

des CHU dans l'organisation de l'offre de soins. A ce titre, la Conférence est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière de formation des professionnels de santé et d'organisation du système de soins.